



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MCVDD)



AGENCE DE CADRE DE VIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (ACVDT)



AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS
certifiée ISO 9001 : 2015 par AB Certification sous le n° 11151

Nom du projet : **PROJET DRAINAGE EAUX PLUVIALES COTONOU**
Secteur : **Assainissement urbain**
Financement : **Banque Européenne d'Investissement-
N° FI 90452 - Sérapis 2018-0092**
Numéro de l'avis : **N°01/2020/BEI/ACVDT/PAPC/AGETUR**
Date de l'avis : **08 mars 2021**
Réf PPM : **PI PAPC BEI 773495**
Contrôle à priori par le bailleur : **OUI**
Numéro de publication de l'avis général d'acquisition sur DG Market : **001/ACVDT/PAPC/BEI**



**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT
PLUVIAL ET D'AMENAGEMENT DE RUES DANS LES BASSINS
VERSANTS Qb, Ra, Rb, Rc, Rd et S**

AVIS DE MANIFESTATIONS D'INTERET

1. Le Gouvernement du Bénin a reçu un crédit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) afin de couvrir le coût du **PROJET DRAINAGE EAUX PLUVIALES COTONOU**, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la **mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de rues dans les bassins versants Qb, Ra, Rb, Rc, Rd et S** dans la ville de Cotonou.
2. Les Services du Candidat auront pour objet :
 - l'actualisation des Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES) et des Plans d'Action et de Réinstallation (PAR) des bassins Qb, Ra, Rb, Rc, Rd et S ;
 - la surveillance et le contrôle des travaux ;
 - le contrôle géotechnique des travaux ;
 - la surveillance environnementale et sociale des travaux.Les travaux sont prévus pour démarrer en juillet 2021 pour une durée prévisionnelle de dix-huit (18) mois.
3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR), Maître d'Ouvrage Délégué, invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux **Bureaux d'études**.
4. Les critères d'éligibilité à un financement de la BEI sont spécifiés à l'Article 3.2 du « Guide de passation des marchés pour projets financés par la Banque Européenne d'Investissement Septembre 2018 », disponibles en ligne sur le site internet de la BEI : <http://www.eib.org>.

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 25/02/21
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres



5. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- ✓ une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
 - ✓ une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.
- En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Pour être prise en compte, chaque référence similaire doit préciser la nature de la mission et la consistance du projet, et être accompagnée d'une attestation de bonne exécution délivrée par le client.

Pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché, toutes les informations seront communiquées par écrit et doivent être en français.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

N°	Critères	Poids relatif
1	Expériences dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement, d'étude et de suivi de mise en œuvre en sauvegarde environnementale et sociale	
	Au moins dix (10) années d'expérience dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement, d'étude et de suivi de mise en œuvre en sauvegarde environnementale et sociale.	Eliminatoire si non-satisfait
2	Expériences spécifiques	
2.1	Expériences dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement pluvial	
	Expériences acquises dans le contrôle et la surveillance des travaux d'assainissement pluvial pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2010 jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers) et couvrant au moins 2km de collecteur.	60%
2.2	Expériences dans le contrôle et la surveillance des travaux de voirie	
	Expériences acquises dans le contrôle et la surveillance des travaux de voirie en milieu urbain pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2010 jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers) et couvrant au moins 8km de voie.	30%
2.3	Expériences en matière d'étude et de suivi de mise en œuvre dans le domaine de sauvegarde environnementale et sociale	
	Expériences acquises en matière d'élaboration/actualisation de PGES et de PAR aux standards de bailleurs internationaux pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2010 jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers) et portant sur des	5%

N°	Critères	Poids relatif
	infrastructures urbaines. Expériences acquises en matière de suivi de mise en œuvre dans le domaine de sauvegarde environnementale et sociale aux standards de bailleurs internationaux pour le compte de l'administration publique au cours des dix (10) dernières années (de 2010 jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers) et portant sur des infrastructures urbaines.	5%

En cas d'égalité du nombre global pondéré d'expériences entre plusieurs candidats, le candidat ayant le plus grand nombre d'expériences de la catégorie 2.1 sera mieux classé.

6. L'AGETUR dressera une liste restreinte d'au moins trois (03) et d'au plus six (6) candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis et un candidat sera sélectionné selon la méthode « *sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC)* ». A l'issue de la procédure, un marché au temps passé sera signé avec le consultant sélectionné.
7. Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées ou envoyées par Email à l'adresse ci-dessous, pour le 12 avril 2021 au plus tard à 10 heures précises (heure locale GMT+1) et porter expressément la mention « **Avis à manifestations d'intérêt pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans les bassins versants Qb, Ra, Rb, Rc, Rd et S dans la ville de Cotonou.**
8. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8 heures à 12 heures 30 minutes dans la matinée, et, de 15 heures à 18 heures 30 minutes (Heure GMT+ 1) dans l'après-midi, heure locale.

Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA)
5089, Avenue Jean-Paul II - Route de l'Aéroport - COTONOU – REP. DU BENIN
01 B.P. 2780 - Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax : (229) 21 30 51 30
Email : dgagetur@agetur.bj et mbocove@agetur.bj

Cet avis est également disponible sur le site <http://www.agetur.bj>.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2021.

Le Président Directeur Général de l'AGETUR SA.

Lambert KOTY



Annexe1 à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET D'AMENAGEMENT DE RUES DANS
LES BASSINS VERSANTS QB, RA, RB, RC, RD ET S DANS LA VILLE DE COTONOU.**

A Monsieur le Président Directeur Général de l'AGETUR représentant le Maître d'ouvrage

DECLARATION D'INTEGRITE

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [*préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit*] (le « **marché** »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/he soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché [*donner les détails si nécessaire*].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à [indiquer le nom du promoteur du projet], à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI¹⁸.

Remarque : dans le cas d'une procédure internationale de passation de marchés (selon la définition du point 3.3.2), la présente déclaration doit être transmise à la Banque avec le contrat. Dans les autres cas, elle doit être conservée par le promoteur, qui devra pouvoir la transmettre à la Banque sur demande.

Nom

En qualité de

Signature

Dûment autorisé(e) à signer le contrat pour et au nom¹⁹ de

Date

BON A LANCER

¹⁹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat

¹⁸ Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (<http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm>).

**Annexe2 à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET D'AMENAGEMENT DE RUES DANS
LES BASSINS VERSANTS QB, RA, RB, RC, RD ET S DANS LA VILLE DE COTONOU.**

A Monsieur le Président Directeur Général de l'AGETUR représentant le Maître d'ouvrage

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Nous, soussignés, nous engageons à respecter – et à garantir que tous nos sous-traitants respectent – toutes les lois et réglementations du travail en vigueur dans le pays d'exécution du marché, ainsi que l'ensemble de la législation et de la réglementation nationales et toutes obligations figurant dans les conventions internationales et les accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement qui sont applicables dans le pays d'exécution du marché.

Normes du travail. Nous souscrivons en outre aux principes des huit conventions¹⁹ fondamentales de l'OIT concernant le travail des enfants, le travail forcé, la non-discrimination et la liberté d'association, ainsi que le droit de négociation collective. Nous i) paierons des salaires et des prestations et observerons des conditions de travail (notamment des horaires de travail et des jours de repos) qui ne seront pas inférieurs à ceux fixés dans le secteur ou l'industrie là où les travaux inhérents au projet seront réalisés, et ii) nous consignerons de manière complète et précise l'emploi des travailleurs sur le site.

Relations au travail. Nous nous engageons donc à élaborer et à mettre en œuvre une politique et des procédures relatives aux ressources humaines applicables à tous les travailleurs employés au titre du projet, conformément à la norme 8 du Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales de la BEI. Nous effectuerons un suivi de leur application et en rendrons compte régulièrement à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], ainsi que de toutes les mesures correctrices jugées nécessaires périodiquement.

Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations. Nous nous engageons i) à respecter toutes les lois relatives à la santé et à la sécurité au travail en vigueur dans le pays d'exécution du marché, ii) à élaborer et à mettre en œuvre les plans et systèmes nécessaires à la gestion de la santé et de la sécurité, conformément aux mesures définies dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet et aux Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail définis par l'OIT²⁰, iii) à fournir aux travailleurs employés pour le projet un accès à des installations adéquates, sûres et hygiéniques ainsi qu'à des lieux de vie conformes aux dispositions de la norme 9 du Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales de la BEI pour les travailleurs vivant sur le site, et iv) à appliquer des dispositifs de gestion de la sécurité qui sont cohérents avec les normes et principes internationaux liés aux droits humains, si le projet nécessite de tels dispositifs.

Protection de l'environnement. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger l'environnement sur le site et en dehors de celui-ci et pour limiter les nuisances pour les personnes et les biens résultant de la pollution, du bruit, de la circulation et d'autres événements liés aux aménagements du projet. À cette fin, les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respecteront les limites, les spécifications ou les prescriptions définies dans [insérer le titre du document pertinent]²¹ ainsi que dans les législations et réglementations nationales et internationales applicables dans le pays d'exécution du marché.

¹⁹ <http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm>

²⁰ http://www.ilo.org/safework/info/standards-and-instruments/WCMS_107727/lang--fr/index.htm

²¹ Par exemple, l'Évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES) et le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

BON A LANGER

Performance environnementale et sociale. Nous nous engageons i) à soumettre [préciser la périodicité telle qu'indiquée dans le dossier d'appel d'offres] des rapports de suivi environnemental et social à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], et ii) à respecter les mesures qui nous sont imposées en vertu des permis environnementaux et [ajouter le titre du document pertinent, le cas échéant]²², ainsi que toutes mesures correctrices ou préventives énoncées dans le rapport annuel de suivi environnemental et social. À cette fin, nous élaborerons et mettrons en œuvre un système de gestion environnementale et sociale qui sera proportionné à la taille et à la complexité du marché, et nous fournirons à [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] des détails concernant i) les plans et les procédures, ii) les rôles et les responsabilités, ainsi que iii) les rapports pertinents d'examen et de suivi.

Nous déclarons par la présente que le montant que nous proposons dans notre offre pour ce marché comprend tous les coûts liés à nos obligations de performance environnementale et sociale dans le contexte de ce marché. Nous nous engageons i) à réévaluer, en consultation avec [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], toute modification apportée à la conception du projet qui serait susceptible d'entraîner des incidences environnementales ou sociales négatives, ii) à prévenir rapidement par écrit [insérer le nom du pouvoir adjudicateur] de tous risques ou impacts environnementaux ou sociaux fortuits apparaissant durant l'exécution du marché et de la mise en œuvre du projet n'ayant pas été pris en compte précédemment, et iii) en consultation avec [insérer le nom du pouvoir adjudicateur], à ajuster nos mesures d'atténuation et de suivi des incidences environnementales et sociales en tant que de besoin pour assurer le respect de nos obligations environnementales et sociales.

Effectif chargé des aspects environnementaux et sociaux. Nous faciliterons la supervision et le suivi continus, par le pouvoir adjudicateur, du respect de nos obligations environnementales et sociales décrites ci-dessus. À cette fin, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions, jusqu'à l'achèvement du marché, une équipe chargée de la gestion environnementale et sociale (proportionnée à la taille et à la complexité du marché) – qui sera soumise à l'agrément raisonnable du pouvoir adjudicateur et à laquelle ce pouvoir adjudicateur aura un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration environnementale et sociale.

Nous accordons au pouvoir adjudicateur, à la BEI et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde le droit d'inspecter tous nos dossiers, archives, données électroniques et documents relatifs aux aspects environnementaux et sociaux du marché en cours, ainsi que tous ceux de tous nos sous-traitants.

Nom

En qualité de

Signature

Dûment autorisé(e) à signer le contrat pour et au nom de

Date

BON A LANCER

Note au promoteur : dans le cas d'une procédure internationale de passation de marchés (selon la définition du point 3.3.2), la présente déclaration doit être transmise à la Banque avec le contrat. Dans les autres cas, elle doit être conservée par le promoteur, qui devra pouvoir la transmettre à la Banque sur demande.

²² Par exemple, l'Évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES) et le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES).